

N°13

Magazine d'information

Trégomeur

infos

Décembre
2020

Municipalité p. 2

**L'essentiel du
conseil municipal**

Travaux p. 7

**Les point sur
les travaux**

Les écoles p. 8

Vie scolaire

Histoire p.16

Les moulins

« Trégomeur 2021 » p. 18

Concours photo





le mot du maire

L'année 2020, restera inévitablement marquée par l'arrivée d'un virus, la covid-19, qui a bouleversé nos habitudes de vie, compliqué notre fonctionnement au quotidien, causé des pertes de vie, même si notre territoire n'a pas été autant impacté que les autres régions et c'est surtout l'économie de notre pays qui se dégrade.

Tout ceci entraîne des changements de notre part et accélère de nouvelles orientations à bien des niveaux :

- Sur notre comportement par rapport à la santé, le port du masque devient automatique.
- Sur notre façon de communiquer et de travailler : le numérique prend une place importante avec le développement du télétravail et de réunions en visioconférence, même le commerce nous incite à la vente en ligne, « le click and collect » se développe en cette période de confinement.

En matière d'urbanisme :

L'immobilier se vend facilement et rapidement depuis le début de cette année. Plusieurs maisons, dans le centre bourg, vont être réhabilitées pour de la résidence principale mais aussi pour de la location, c'est donc avec plaisir que nous allons accueillir de nouveaux habitants sur la commune.

Dans le cadre de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Habitat (PLUiH), les services de l'État nous demandaient de réduire les constructions nouvelles et de favoriser la rénovation des logements vacants. C'est tout naturellement ce qui va se faire, de plus ces aménagements vont embellir notre village.

Depuis le mois de mars l'équipe municipale travaille, chacun dans son domaine de compétence, les dossiers qu'ils ont en charge pour continuer à améliorer le cadre de vie de nos citoyens.

Le personnel communal doit s'adapter en permanence aux règles sanitaires, surtout en matière d'affaires scolaires et périscolaires. La cantine et la garderie accueillent tous les enfants des familles en activité.

Depuis six ans, notre bulletin municipal était réalisé par l'agence Totem de Trégomeur. Le conseil municipal a pris la décision de le concevoir et de le rédiger par la commission bulletin avec des idées nouvelles. Vous y trouverez des mots croisés, une recette de cuisine et vous êtes même invités à participer à un concours photos. Pour les autres articles nous avons conservé les mêmes rubriques, il manque cependant de nombreux reportages sur des animations et des cérémonies qui n'ont pas pu se tenir cette année. Nous espérons, rapidement, retrouver un rythme de vie normal.

J'avais pour habitude de terminer mon édito de décembre en vous conviant aux vœux de la municipalité. Ces vœux ne pourront malheureusement pas se tenir en ce début d'année prochaine. Je tiens cependant à vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, même si les rassemblements seront limités, et à vous souhaiter, par avance, une bonne et heureuse année 2021 avec surtout une excellente santé.

Denis Manac'h



L'essentiel du conseil municipal

Tarifs services périscolaires 2020-2021

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, présente au Conseil municipal les tarifs des services périscolaires pour la rentrée de septembre 2020.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal fixe comme suit les tarifs des services périscolaires 2020-2021 :

Restaurant scolaire	2020-2021
Repas enfant commune	3.43€ régulier à l'année 3.57€ occasionnel
Repas enfant hors commune	4.41€
Repas enfant allergique	0.88€
Repas adulte	5.78€

Garderie municipale	2020-2021
La ½ heure avant 8 h	1.18€
La ½ heure normale matin coefficient CAF 559 € max	0.41€
La ½ heure normale matin coefficient CAF > 559 €	0.78€
La ½ heure normale soir coefficient CAF 559 € max	0.41€ (Goûter inclus)
La ½ heure normale soir coefficient CAF > 559 €	1.02€ (Goûter inclus)
La ½ heure après 18 h 30	5.00€

Révision du loyer du logement communal du « Saupiquet »

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de location du logement communal dit du « Saupiquet » prévoit une révision du loyer le 1^{er} juillet de chaque année et l'indice de référence à prendre en considération est celui du 1^{er} trimestre. Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe le nouveau loyer mensuel à :

Montant du loyer au 1^{er} juillet 2019 : 468,58 €
 Indice de référence du 1^{er} trimestre 2019 : 129,38 €
 Indice de référence du 1^{er} trimestre 2020 : 130,57 €

soit : $468,58 \times 130,57 : 129,38 = 472,89 \text{€}$.

Révision du loyer du logement communal rue d'Armor

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1^{er} juillet 2020, le montant du loyer pour le logement communal de la rue d'Armor de 497,28 € passera à 505,05 €, correspondant aux modalités d'augmentation du loyer fixées dans le bail (soit 4,55 € le m² pour une surface utile de 111 m²). Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, **Valide** le montant du loyer à 505,05 € à compter du 1^{er} juillet 2020.

Travaux d'épavage 2020

Dans le cadre du programme d'épavage 2020, l'ETA du Goëlo a été sollicitée pour la réalisation des travaux sur l'ensemble du territoire communal et a adressé en retour une proposition de prestation d'un montant de 5 065 € HT (6 078 € TTC). Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, confie les travaux d'épavage 2020 à l'ETA du Goëlo.

Achat filets but de foot

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, présente un devis de l'entreprise Bretagne Sport pour une paire de filet bicolore vert blanc pour les buts de foot. Le montant s'élève à 179,16 € HT, soit 215 € TTC. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide l'acquisition de la paire de filets. M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint rappelle au conseil municipal que le filet pare ballon n'est toujours pas installé et qu'il relance à nouveau l'entreprise.

Commission de contrôle des listes électorales

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement intégral du conseil municipal et pour une durée de trois ans, il est demandé de transmettre au Préfet la composition de la commission de contrôle de la liste électorale. Pour les communes de moins de 1000 habitants cette commission est composée :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau,
- d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet,
- d'un délégué de Tribunal de Grande Instance désigné par le TGI.

Le Maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

M. le Maire informe le conseil municipal que la liste des personnes prêtes à participer aux travaux de la commission est la suivante :

- Nathalie Mélou,
- Marie-Annick Gauffny, déléguée de l'administration
- Yvon Remond, délégué du TGI.

Les délégués de l'administration et du Tribunal judiciaire, déjà en place avant les élections, peuvent continuer leur mission.

Achat débroussailleuse services techniques

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, informe le Conseil municipal de la nécessité d'achat d'une deuxième débroussailleuse pour les services techniques. Deux entreprises ont été sollicitées pour nous fournir des devis. L'entreprise Lécuyer de Lantic qui a présenté une offre à 698 € HT, soit 837,60 € TTC a été retenu.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, **Valide** l'acquisition d'une deuxième débroussailleuse pour les services techniques.

Achat auto-laveuse

Sur proposition de M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le devis de l'entreprise Haltys pour un montant de 2 816,56 € HT, soit 3 379,87 € TTC.

Acquisition pare-ballons

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, informe le Conseil municipal que l'acquisition d'un filet pare ballons, pour terrain de foot, de 25 mètres de longueur et de 6 mètres de hauteur a déjà été validé lors du précédent mandat, auprès de l'entreprise ESCEEV, pour un montant de 2 250 € HT, soit 2 700 €. Cependant, il serait nécessaire d'acquérir un nouveau filet pare ballons pour le terrain d'entraînement. M. Bertrand Renier, informe le Conseil Municipal, qu'il a reçu un devis de l'entreprise Bretagne Sport, pour un filet de 12 mètres sur 4 mètres de hauteur, pour un montant de 830 € HT, soit 996 € TTC. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, Valide l'acquisition d'un pare ballon pour le terrain d'entraînement.

Achat véhicule services techniques

M. Bertrand Renier, 3^{ème} adjoint, présente au conseil municipal les devis sollicités pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques. M. Bertrand Renier propose de retenir la proposition du GARAGE DELAMARRE. Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **Valide** le devis du GARAGE DELAMARRE pour un montant de 25 011,66 €, soit 30 580,76 € TTC.

Bulletin municipal

M. Nicolas Le Gonidec, 2^{ème} adjoint, informe le conseil municipal que la commission communication s'est réunie afin de définir les nouvelles modalités pour le prochain bulletin, l'unanimité des membres présents et représentés du conseil, **Valide** le devis de l'entreprise Roudenngrafik de PLERIN pour la mise en page graphique et l'impression. Mise en page : 560 € HT, soit 672 € TTC
 Impression de 500 exemplaires : 532 € HT, soit 585,20 € TTC
 Soit un montant global de 1 092 € HT, soit 1 257,20 € TTC pour un bulletin de 16 pages.
 M. Pascal Le Coz, journaliste indépendant réalisera certains articles pour un montant de 160 € par page (comprenant texte et photo).

Infos mairie



Colis de Noël

Tous les ans, le CCAS invite les personnes âgées de plus de 65 ans au repas communal soit environ 70 personnes qui y participent sur 160 invitées. Un colis de Noël était offert aux personnes de plus de 80 ans qui n'avaient pas pris part à ce repas. En raison des travaux de la salle polyvalente le repas de l'an dernier avait été reporté en ce début d'année et le confinement actuel ne nous a pas permis d'en faire un autre. Ainsi le bureau du CCAS a décidé d'offrir un panier garni, à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans, qui a été remis par les membres de la commission. Pour 2021 nous ne pouvons pas encore fixer la date de ce moment convivial attendu par beaucoup d'entre vous.



Élections sénatoriales

Le dimanche 27 septembre 2020, les 1731 grands électeurs des Côtes d'Armor dont 3 pour Trégomeur ont élu pour 6 ans :

Annie LE HOUEROU (60 ans - Parti socialiste) conseillère municipale de Guingamp-Paimpol Agglomération.
Gérard LAHELLEC (66 ans - Parti communiste) conseiller régional de Bretagne, ancien vice-président en charge des transports et des mobilités.
Alain CADEC (67 ans - Divers droite) conseiller départemental, ancien président du département, ancien député européen.

Élagage et nettoyage

Locataires et propriétaires, vous êtes tenus d'entretenir et d'élaguer les abords de vos propriétés côté voisinage et côté voies communales.

Il en est de même pour vos terrains et bois longeant les chemins ruraux. Vos haies et vos arbres ne doivent jamais empiéter sur le domaine public, car, lorsqu'ils avancent dans l'emprise de ces voies, ils peuvent compromettre la commodité des travaux communaux tel le fauchage, voire la sécurité de la circulation routière et piétonnière.

Il vous est également rappelé que les arbres, arbustes, haies ou branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens (électricité, éclairage public, téléphone) installés sur le domaine communal.

À défaut, lorsque la sécurité de la circulation routière et piétonnière est engagée, les opérations d'élagage peuvent être effectuées d'office par la commune aux frais du propriétaire.

Enfin, veillez à nettoyer les abords de vos propriétés, car, au même titre que la neige, vous êtes responsables de ce qui est devant chez vous.

Frelons asiatiques

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, la commune prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur la base d'un forfait de 80 € et sur présentation d'une facture.



État Civil

JANVIER - OCTOBRE 2020



NAISSANCES

Nino BARBIER - 21/02/2020

1 La Ville Quinio

Anastasia VANPEE - 17/03/2020

6 La Lande

Nael BERTHET - 01/07/2020

2A rue du Stade

Loris DROUIN LE GARREC

11/09/2020 - 5 Impasse Le Clos du Goulet

Soën OGIER - 14/09/2020

6 La Vieux Ville

Soann REBILLARD - 17/10/2020

5 La Ville Urvoy



Mariages

Dorian VAN-CLÉEMPUT et

Floriane TANGUY - 29/02/2020

1 Impasse de La Bonnette

Roland LE NEL et

Christelle LISCORNET

25/06/2020 - 5 La Ville Daniel

PACS

Kevin BOTREL et Charline

GUILBAULT

13/02/2020 - 2 L'Hôtel Neuf

Gaël BINIOU et Maud NOIRET

20/08/2020 - 10 rue des Moulins

Josselin LE BERRE et Patricia BERT

29/10/2020 - 4 Les Landes

DÉCÈS

Marie LE MÉHAUTÉ - 06/02/2020

23 rue d'Argoat

Amélie ROUAULT - 09/03/2020

4 rue des Moulins

Simone GALLIOT - 19/08/2020

10 Liffiac



Horaires mairie

Lundi, Mardi et Vendredi :
de 9h à 12h et de 14h à 16h45

Mercredi et Jeudi : de 9h à 12h

Permanence des Élus
le samedi de 10h30 à 12h00

Tél. : 02 96 79 01 13

E-mail : mairie.tregomeur@wanadoo.fr

Horaires de tonte

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique) ne peuvent être effectués que :

- Du lundi au vendredi : 8h30/12h et 13h30/19h30
 - Les samedis : 9h/12h et 15h/19h
 - Les dimanches et jours fériés : 10h/12h
- Merci de respecter ces horaires dans l'intérêt de tous



Urbanisme

JANVIER - OCTOBRE 2020

PERMIS DE CONSTRUIRE

LE ROUX Christophe

12 rue de la Hautière - Construction d'un garage

SCEA BELLE VUE

13 Belle Vue - Extension porcherie

MENOU Valérie

50 rue d'Argoat - Construction d'un chalet

MENOU Stéphane

50 rue d'Argoat - Extension d'un garage

LE CORRE Hervé

3 rue de la Petite Gregnory - Construction d'un carport ouvert

GAEC du FOSSE RAFFRAY

8 Le Fossé Raffray - Construction d'un poulailler et d'un sas

ROBERT Nathanael

7 Le Clos des Vergers - Construction d'une maison individuelle

GUILLAUME David

1 Bis rue de la Petite Gregnory - Construction d'un garage et d'un bûcher



DECLARATION PREALABLE

LE GONIDEC Nicolas

2 rue du Courtil de la Noé - Construction d'une clôture

GAEC VERGER DES ALOUETTES

Les Landes - Construction d'un bassin de rétention d'eau

DEVIN Gregory

12 rue d'Argoat - Extension en RDC, mur de soutènement

REBOUSSIN Florian

10 La Vieux Ville - Installation de fenêtres de toit

COURTAY Alexandre

4 Le Clos des Vergers - Extension de garage

BUREL Jean-Michel

33 rue d'Argoat - Extension d'une maison individuelle

LE COQ Patrick

23 rue du Trégor - Installation d'une fenêtre de toit

LE BOURHIS Thierry

6 rue d'Argoat - Installation de Velux et construction d'un SAS

TILLY LE VERGER Anne Emilie

6 Liffiac - Construction d'un tunnel agricole

BUREL Jean-Michel

33 rue d'Argoat - Construction d'une piscine, d'un local technique et d'une clôture

MENOU Stéphane

50 rue d'Argoat - Remplacement couverture

Nicolas Le Gonidec, deuxième adjoint au maire



J'ai la fibre associative

Nicolas le Gonidec, l'adjoint aux bâtiments communaux, à la communication et aux fêtes et cérémonies, a toujours été très investi dans la vie de sa commune. Tout d'abord au club de football - dans le bureau de l'EST - puis à l'amicale laïque dont il était encore l'an passé le vice-président. Il entame actuellement son troisième mandat auprès de Denis Manac'h. Le premier en tant qu'adjoint.

Les réunions et les conseils municipaux se succèdent et Nicolas le Gonidec garde intact son bel enthousiasme. Ce tout nouveau poste d'adjoint lui demande de l'énergie et pas mal de disponibilité. « Le temps que je consacre à mon travail d'élu correspond à un petit mi-temps », concède-t-il.

Conseiller foncier à la Safer*, Nicolas aime avant tout le contact et trouve dans ses nouvelles fonctions l'occasion de se mettre au service des autres, au service de sa commune.

Ses attributions au sein de l'équipe municipale sont multiples. Tout d'abord les bâtiments publics. Et ce n'est pas une mince affaire.

« En ce moment, nous sommes dans la phase d'aménagement extérieur de la salle polyvalente avec notamment la mise en place d'une aire de jeux. Du coup, j'ai effectivement pas mal de rendez-vous avec les artisans et les entreprises. Je dois ensuite étudier les devis et, surtout,

faire passer les informations à mes collègues du conseil. »

Avec ce chantier, Nicolas Le Gonidec est dans le concret. Et c'est ce qu'il recherchait lorsqu'il s'est lancé dans l'aventure municipale.

Du concret, là encore, quand il faut penser au meilleur réaménagement possible pour la cuisine de la salle des fêtes ou réfléchir au choix des peintures des écoles.

En dehors des bâtiments communaux, l'élu supervise aussi l'organisation des fêtes et des cérémonies. Mais en cette fin d'année, avec cette fichue pandémie, beaucoup de commémorations et de célébrations ont été mises en sommeil.

Et, enfin, dernière casquette pour Nicolas : celle de la communication.

« En ce qui me concerne, en tant qu'ancien commercial, je me sens plus à l'aise à l'oral qu'à l'écrit », s'amuse-t-il. Viscéralement attaché à Trégomeur, Nicolas Le Gonidec participe depuis un

bon moment déjà à la vie communale.

« C'est vrai, j'ai la fibre associative, admet-il. Je suis resté de nombreuses années au bureau du club de foot et je me suis aussi beaucoup occupé, avec une joyeuse équipe, de l'amicale laïque ».

Son entrée au conseil municipal, à 26 ans, il la doit à Denis Manac'h qui souhaitait associer des jeunes trégomeurois motivés et dynamiques à son projet. Et 13 ans plus tard, le voilà second adjoint au maire.

« Oui, mais pas pour faire de la politique politicienne. Cela ne m'intéresse pas. Ma priorité est plutôt le bon fonctionnement et le bien-être de ma commune. »

Article et photo réalisés par Pascal LE COZ, journaliste indépendant

*Safer : Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural.

Point sur les travaux



La classe du cycle 3 de l'École Publique retrouve une deuxième jeunesse en arborant de nouvelles couleurs.

Les travaux ont été réalisés pendant la période estivale par nos employés communaux, Didier et Clément. Le bâtiment va également voir son sol changé, celui-ci sera réalisé durant les vacances de Noël par les entreprises SIKKENS Solution de PLERIN pour un montant 3 134.32 € HT, soit 3 761.18 € TTC (matériaux) et Cédric CORNET artisan de PLAINTEL pour un montant de 1 360 € HT, soit 1 632 € TTC (mise en place).

Cimetière

Depuis cette fin d'année, la commission aménagement travaille sur l'extérieur et l'intérieur de notre cimetière. Les premières transformations sont déjà visibles et vont continuer avec de futures plantations et le réaménagement des points d'eau et coin poubelle.



Déplacement Eco point

Depuis quelque mois, notre éco-point de la salle polyvalente a été déplacé sur le parking du stade A LE TAILLANDIER. Ce déplacement va nous permettre un réaménagement du site et pouvoir y accueillir dans quelque temps une nouvelle aire de jeux pour les enfants de la commune. Les services techniques veillent à la propreté du lieu.



Info interco

Composition des commissions à la Communauté de Communes

Commission Environnement

Titulaire : Cyril COLLIN

Suppléant : Nicolas LE GONIDEC

Commission Développement économique et emploi

Titulaire : Cyril COLLIN

Suppléant : Nicolas LE GONIDEC

Commission groupée enfance-jeunesse-animations / petite enfance

Titulaire : Solène LE NORMAND

Suppléante : Valérie RAMONÉ

Commission développement culturel

Titulaire : Hélène BRÉHIER

Suppléante : Marie BOUVET

Commission développement sportif

Titulaire : Benjamin BUREL

Suppléante : Nathalie MELOU

Commission urbanisme / habitat

Titulaire : Bertrand RENIER

Suppléante : Anne Émilie LE VERGER

Commission Coopération décentralisée

Titulaire : Valérie RAMONÉ

Suppléante : Marie BOUVET

Commission Mobilités

Titulaire : Hervé HUET

Suppléant : Nicolas LE GONIDEC

Commission Patrimoine - projets communautaires - très haut débit

Titulaire : Richard LE CARRÉ

Suppléant : Denis LE BUHAN

Commission Insertion par l'activité économique

Titulaire : Bertrand RENIER

Suppléante : Florence TRAVERT

Délibération désignant la Commission Communale des Impôts Directs

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu la liste de présentation établie par le conseil municipal en date du 16 juin par délibération n° 2020-28,

Après examen de la liste, le directeur départemental des finances publiques a désigné comme membres de la commission communale des impôts directs les personnes suivantes :

Président :

Denis MANAC'H

Commissaires titulaires :

Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Hervé HUET, Richard LE CARRÉ, Denis LE BUHAN, Anne Émilie LE VERGER.

Commissaires suppléants :

Valérie RAMONÉ, Hélène BRÉHIER, Florence TRAVERT, Marie BOUVET, Solène LE NORMAND, Benjamin BUREL.

Rentrée scolaire 2020-2021

Mme Valérie Ramoné, 1^{ère} adjointe, informe le Conseil municipal des effectifs à la rentrée scolaire 2020-2021 :

Effectifs à l'école publique

Classe	Trégomeur	Plélo	Tressignaux	Tréguidel	Gommenec'h	Totaux	Année 2019/2020
TPS	5					5	1
PS	4					4	5
MS	4	1				5	12
GS	9	1	1	1		12	4
CP	4					4	8
CE1	7	1				8	2
CE2	1		1			2	14
CM1	12				2	14	12
CM2	10	1		1		12	8
Totaux	51	4	2	2	2	61 + 3 ans 5 - 3 ans	65 + 3 ans 1 - 3 ans

Effectifs à l'école Sainte-Thérèse

Classe	Trégomeur	Plélo	Trémuson	Ploufragan	Tréméloir	Totaux	Année 2019/2020
TPS	0						2 - de 3 ans
PS	2		1			3	6
MS	5					5	3
GS	2					2	6
CP	4	1		1	1	7	4
CE1	2		1			3	6
CE2	2	1				3	5
CM1	3	2				5	5
CM2	2				2	4	1
Totaux	22	4	2	1	3	32 + 3 ans 0 - 3 ans	36 + de 3 ans 2 - de 3 ans

Protocole sanitaire renforcé des services école, cantine et garderie pour les enfants accueillis

En cette période d'épidémie, ponctuée de confinement, déconfinement, re confinement... le retour de nos enfants à l'école impose aux services de la mairie dans des délais très courts, la mise en place de protocoles sanitaires renforcés successifs et adaptés à nos infrastructures d'accueil des enfants (école, garderie et restaurant scolaire). Nous mettons tous les moyens nécessaires pour répondre à ces exigences et ce afin de nous protéger collectivement.

Toutes les mesures ci-dessous sont mises en place afin de répondre au protocole sanitaire de l'Education Nationale qui renforce plusieurs exigences, en particulier pour l'entretien des locaux et la limitation du brassage des élèves.

Désinfection régulière des locaux

- **Ecole** : les classes sont nettoyées, désinfectées (sol, tables, chaises, ...) tous les soirs. Les sanitaires et points de contact (poignées, interrupteurs ...) sont, quant à eux, désinfectés tous les midis et soirs. Les enseignants aèrent les classes plusieurs fois par jour (récréation, pause méridienne...).

- **Restaurant scolaire** : Il est nettoyé, désinfecté (sol, tables, chaises, ...) et aéré tous les jours.
- **Garderie** : Elle est nettoyée, désinfectée (sol, tables, chaises, ...) et aérée au minimum deux fois par jour (matin et soir). Mais aussi, lorsqu'elle est utilisée comme salle de réfectoire le midi afin d'éviter le brassage d'enfants de nos 2 écoles.

Respect des gestes barrières

Nos agents portent des masques et des gants dans un objectif commun de limiter la propagation du virus.

Le protocole sanitaire de l'Education Nationale du 26/10, a rendu le masque obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans.

Le lavage des mains est obligatoire en entrant dans l'école, la garderie et le restaurant scolaire, ainsi qu'à chaque passage aux toilettes. Nous avons installé des distributeurs d'essuie-mains à usage unique dans chaque classe et sanitaires.

Tous ces gestes entraînent des frais supplémentaires pour notre commune, car nous devons nous approvisionner régulièrement de

produits d'hygiène (produits virucides, gels hydroalcooliques, savons, essuie-mains papier, lingettes désinfectantes...).

Le rôle central des parents d'élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école, en cas de fièvre (38 degrés ou plus) ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille, et s'engagent à prévenir la directrice d'école.

Il est demandé aux personnes qui accompagnent et récupèrent l'enfant à l'école ou à la garderie de :

- porter obligatoirement un masque,
- ne pas pénétrer dans le bâtiment du restaurant scolaire/garderie mais de sonner à l'entrée de la garderie pour laisser ou récupérer l'enfant.

C'est ensemble et grâce à la responsabilisation et la vigilance collectives que nous assurerons l'éducation pour tous, en protégeant les élèves comme les adultes.

Prenons soin de nous collectivement.



L'école Sainte Thérèse, située au cœur du bourg de Trégomeur, est composée de 2 classes pour 32 élèves.



L'école Sainte Thérèse

Présentation de l'école

La classe maternelle/CP accueille les élèves de la petite section (dès 2 ans) jusqu'au CP. Les enseignantes, Anne Huet et Juliette Toscer sont secondées par une ASEM - Agent spécialisé des écoles maternelles : Leïla Jean-Jacques. Dans la classe CE/CM, les élèves sont accueillis du CE1 au CM2 par Véronique Rullier, la directrice, et Sandrine Ferchal, l'AESH - Accompagnant des élèves en situation de handicap.

Ces classes à multi-niveaux et petits effectifs permettent un suivi individualisé pour chaque élève qui peut évoluer à son rythme. Les enfants s'enrichissent de toutes leurs différences et s'entraident afin de former une cohésion de groupe, dans une ambiance agréable. Ce fonctionnement développe aussi

l'autonomie des enfants, ce qui est important au moment de l'entrée au collège.

Les familles ont un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'école, par le biais d'associations comme l'OGEC (organisme de gestion) pour l'entretien de l'établissement et l'emploi du personnel non-enseignant et l'APEL (association de parents d'élèves) pour participer à l'animation et à la vie de l'établissement et représenter les parents auprès des instances. Elles peuvent aussi s'investir ponctuellement pour la réalisation d'actions de solidarité et/ou de petits travaux d'entretien.

Vous pouvez contacter la directrice pour tout renseignement au sujet d'une inscription et pour bénéficier d'un accueil privilégié lors d'une visite de l'école.

Contacts :

Directrice : Véronique RULLIER

Tel : 02 96 79 31 41 - 07 69 51 26 77

Mail : contact@ecole-tregomeur.fr

Site Internet : <http://ecole-tregomeur.fr>

dans le développement durable en organisant tous les 1^{ers} samedis du mois une collecte de papiers.

D'autres projets sont en cours pour cette année :

Le thème des 5 continents sera poursuivi avec la participation de Stéphane Blanchard - intervenant musical - DUMIste de Leff Armor communauté, qui va initier les enfants aux musiques et danses du monde à partir du mois de janvier 2021.

Le séjour à Paris de la classe CE/CM, prévu l'année passée, est programmé pour le mois de mai 2021, tandis que la classe maternelle effectuera une sortie à la journée.

Le sport occupe une place importante : L'UGSEL (Association pour l'animation sportive) intervient dans les écoles pour organiser des séances d'Éducation Physique et Sportive afin d'initier les élèves à des activités sportives. Ainsi les élèves du CP au CM2 ont bénéficié au mois de septembre d'un cycle sur la pratique du Netball (sport collectif dérivé du volley-ball). L'UGSEL organise également le prêt de matériel de sport et une rencontre sportive avec les écoles du secteur se déroulera à la fin de l'année scolaire.

Cette année, la kermesse de l'école aura lieu au mois de juin ainsi que le repas de fin d'année dont la date est fixée au 13 juin.



Les projets de l'école

L'éducation à l'environnement et le développement durable restent les thèmes majeurs de notre projet d'école. La classe maternelle/CP travaille sur le thème du jardin et de l'observation de la nature à travers les saisons. Les élèves ont réalisé des plantations de bulbes. Tout au long de l'année, les enfants s'occuperont de notre jardin d'école : semis de fleurs et de légumes, entretien, récoltes, cuisine. L'automne est l'occasion d'observer ses belles couleurs, d'apprendre du vocabulaire et de réaliser des productions artistiques.

La classe CE/CM va organiser une action solidaire « nettoyons la nature » et les élèves vont s'informer sur les filières de recyclage des déchets. L'école s'investit



Maîtresse : Isabelle Lemoine
Atsem : Isabelle Jouan



Virginie Bossier, Directrice
du RPI Plélo Trégomeur



CP/CE1/CE2 :
Magali Jézéquel
CM1/CM2 :
Alexandre Kermaol
(enseignant) et
Sylvie Le Chevert
(AESH).

L'école publique

Malgré un début d'année un peu particulier sur l'ensemble du territoire, la rentrée des classes s'est faite sereinement à l'école publique.

Présentation de l'école

Depuis plusieurs années déjà, l'équipe est stable. Les enseignants, les enfants, les parents et la mairie collaborent étroitement pour faire de l'école un lieu d'apprentissage, agréable pour tous.

C'est Isabelle Lemoine (enseignante) et Isabelle Jouan (Atsem), qui encadrent les enfants de maternelle. Magali Jézéquel est l'enseignante des CP/CE1/CE2 et Alexandre Kermaol (enseignant) accompagné de Sylvie Le chevert (AESH) enseigne aux plus grands, les CM1 et CM2. Virginie Bossier est la directrice de l'école. Nous accueillons 66 élèves. Les effectifs sont stables.

Les aménagements

L'école s'est colorée pendant les vacances, l'extérieur de la classe de CM s'est recouvert d'un joli bleu. D'autres travaux d'embellissement seront prévus dans les prochains mois. Le dortoir et la classe de maternelle ont été inversés, l'accueil est ainsi facilité.

Les projets

Les premiers projets sont déjà lancés, nous espérons, cette année, les voir se réaliser. Les classes de l'école iront au cinéma à St Brieuc. Nous renouvelons notre partenariat avec l'USEP pour du prêt

de matériel sportif. Tout comme le collège de Plouagat, nous avons reçu le labell E3D (Ecole de Démarche de Développement Durable) et nous poursuivons notre travail sur le tri des déchets et la sensibilisation à l'environnement. Les élèves de CM iront faire de la voile à Châtaudren en fin d'année scolaire, et les CE iront à la piscine. Nous tenons à remercier sincèrement la municipalité et l'amicale laïque pour le soutien apporté à la réalisation de nos projets.

Inscription / renseignements :

Tel : 02 96 79 46 23

Mail : ecole.0220383x@ac-rennes.fr

Directrice : Virginie Bossier

Portrait

Laura Le Rouzes

Laura Le Rouzes, agente polyvalente à l'école publique, consacre la plus grande partie de ses loisirs à ses amis et à sa famille, notamment à ses deux filles Leony et Mady, respectivement âgées de 7 et 5 ans.



Laura Le Rouzes est une jeune femme dynamique, souriante, toujours en mouvement. Des qualités idéales pour le poste d'agente polyvalente qu'elle occupe depuis octobre 2019 à la commune.

Les quatre-vingts enfants de l'école publique la croisent tous les jours à la cantine et ils se sont habitués à son habituelle bonne humeur. Depuis plus d'un an maintenant, Laura Le Rouzes assure, entre autres, le service au restaurant scolaire.

« À l'école, chacun a sa fonction, explique Laura. Moi, je suis polyvalente et donc amenée à travailler sur plusieurs postes ».

En dehors de la cantine, Laura a en charge le ménage des locaux.

« Avec la Covid 19, cela demande bien sûr beaucoup plus de travail. Nous avons dû nous adapter, notamment au niveau des horaires ».

En ce moment, ses journées débutent à 9h00 et se terminent aux alentours de 18h30/18h45, avec un temps de pause. En plus de ses tâches à l'école publique, Laura s'est vu confier les remises de clés et les états des lieux de la salle des fêtes lorsque celle-ci sera louée.

En tout cas, Laura s'épanouit dans son

« nouvel » emploi et auprès de ses collègues.

Et celle qui habite depuis cinq ans à Belle-Vue après avoir grandi à Saint-Brieuc, savoure pleinement le fait de travailler à Trégomeur.

« Pour moi, c'est très pratique. Comme je n'ai pas le permis de conduire, je peux venir à pied ».

Et la marche ne lui fait pas peur, elle qui avoue faire « plus de 15 000 pas par jour ».

Pascal LE COZ



Khrist & Gaïa

Installée à Trégomeur depuis 2016, Christelle Nicolle est une créatrice dans l'âme. Et dans un esprit de partage, elle vous invite à découvrir en toute simplicité son remarquable travail artistique autour de l'argile dans son atelier « Khrist & Gaïa » situé rue du Trégor. À deux pas de la mairie. Visite.

Khrist & Gaïa, créations d'objets d'art en argile
« Je revendique une totale liberté de créer »

L'atelier a tout de la caverne d'Ali Baba. Les boucliers, tout en rondeur, côtoient des luminaires d'ambiance qui eux-mêmes voisinent avec des pendentifs. Un peu plus loin se trouvent des toiles sur pied. C'est dans cette atmosphère bohème et chaleureuse que Khrist s'adonne à sa passion, à sa raison de vivre : le travail de l'argile.

La mythologie, l'antique, l'espace, l'équilibre, la philosophie et aussi le symbole : tout est source d'inspiration pour

l'artiste. L'influence de la déesse mère grecque Gaïa, ancêtre maternelle des races divines qui enfanta également de nombreuses « créatures », se retrouve aussi au centre de son processus de création.

Khrist revendique « une totale liberté de créer. Je fais ce que les autres ne font pas, » précise-t-elle.

Et cela donne des objets uniques, extrêmement originaux, quelque peu déstructurés qui ont parfois des allures de métal. Des objets décoratifs qui peuvent très bien s'avérer utilitaires.

« Mes *Plantes Art Déco* peuvent, à titre d'exemple, donner une touche insolite à votre intérieur ».

Cela fait maintenant vingt ans que Christelle s'est découvert cette passion pour la poterie.

« J'aime cette activité de création artistique relevant des arts plastiques, basés sur le travail de l'argile, » confie-t-elle.

Autodidacte revendiquée, elle a débuté son parcours du côté de Saint-Martin-d'Aubigny dans le Cotentin avec un projet culturel autour d'un atelier-expo. Nous étions alors en 1999. Depuis, on l'a vue à Marchessieux (50) puis dans le Morbihan où elle a suivi une bénéfique formation de décoratrice sur faïence. En-

suite, c'est l'arrivée dans notre département puis à Trégomeur « pour un changement de vie ».

Celle qui travaille également dans une société de nettoyage à Plouagat et dans un restaurant de Trémuson, a gardé de son itinéraire artistique le goût de l'échange. Ainsi, elle aime organiser, notamment en période estivale, des animations « terre et feu » ou « lumi'art » (il s'agit de luminaires d'ambiance) au cours desquelles le public peut imaginer et fabriquer sa poterie. De A à Z. Un four éphémère est même érigé pour ces occasions. Toujours dans ce même esprit, Christelle convie, via sa très active page Facebook *Khrist & Gaïa*, toutes les personnes qui le désirent à assister aux cuissons. Un moment privilégié idéal pour pénétrer dans l'univers quelque peu fantasmagorique de la créatrice trégomeuroise.

Pascal LE COZ

Contacts

Khrist & Gaïa - 2, rue du Trégor
Trégomeur - 06 72 24 59 13
Facebook : KRISTGAIA.fr
Visite les jeudis de 17h30 à 19h00
ou sur rendez-vous



Amicale laïque

L'amicale laïque de l'école publique de Trégomeur a repris activement ses activités destinées à récolter des fonds pour offrir des jeux, des sorties pédagogiques et des loisirs aux enfants de l'école publique, avec en ligne de mire un voyage au ski tous les trois ans.

Cette année, l'amicale a privilégié les ventes à emporter en s'efforçant de faire travailler des artisans de la commune, comme les brioches avec Les Gallo'pains à Ploumagoar, le rougail saucisse avec l'Exotique à Etables sur Mer,

ou encore les sapins de Noël avec les Serres du Rodo.

L'amicale vous propose également son jus de pomme, fait à base de pommes locales récoltées par toute l'équipe cet automne, et pressées à Trégomeur par

Pressi-Mobile le 31 Octobre dernier. Il est en vente au prix de 8 € le cubi de 3 Litres.

Vous pouvez en commander auprès de : Laurent (06 74 08 21 83) Florence (06 71 20 44 72) et Sandra (06 71 41 54 76).

Vous en trouverez également toute l'année à l'épicerie La Maison Renault.

L'équipe 2020-2021 : Audrey Corbel (présidente), Ludovic Toupin (Vice-président), Mathieu Rémond (Trésorier), Sébastien Stoupy (Trésorier adjoint), Laurent Di Pasquale (secrétaire), Camille Hue (Secrétaire adjointe), Andréa Le Bellegard, Florence Bouquet, Sébastien Lepvrier, Sandrine Marrec, Florian Lesage, Sylvie Lefrost, Céline Labbé, Sandra Allin, Sandy Vincent, Stéphanie Barbier.



Contact :

amicale.tregomeur@gmail.com
facebook : Amicale de l'école publique de Trégomeur

OGEC-APEL

L'école Sainte-Thérèse compte 2 associations :

L'OGEC, dont les fonctions essentielles sont la gestion des finances de l'établissement et l'emploi du personnel non enseignant. C'est une association composée de membres élus, parents d'élèves ou amis de l'établissement, qui travaillent en lien étroit avec le chef d'établissement.

L'APEL, au service des familles et de la communauté éducative. Ses missions principales sont les suivantes :

Participer à l'animation et à la vie des établissements (accueil des nouveaux parents, organisation de manifestations diverses...).

- Représenter les parents d'élèves au sein des établissements et auprès des instances de l'Enseignement Catholique et des pouvoirs publics au niveau départemental, régional et national.
- Apporter aux familles des services concrets d'aide à la solidarité et à l'éducation.

Depuis la rentrée de septembre, ces 2 associations ont d'ores et déjà mené divers projets et opérations :

- La vente de bons pizzas, en partenariat avec un commerce ambulant de la commune, 'KALY PIZZ'. Cette opération, destinée à financer les sorties ou activités des enfants, a remporté un franc succès avec 266 pizzas vendues. Merci à tous pour votre accueil !
- La collecte de papiers (journaux, annuaires, magazines, etc.), interrompue lors du confinement, a lieu tous les 1^{ers} samedis du mois de 10h à 12h, dans la cour de l'école. Elle profite aux projets extrascolaires.

- Le projet de solidarité numérique avec le soutien de l'APEL, en vue de l'acquisition d'un tableau interactif et d'un ordinateur pour l'école.

Par ailleurs, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 13 juin 2021, pour un repas « cochon grillé », qui pourrait se transformer en vente à emporter selon le contexte sanitaire.

Facebook :

N'hésitez pas à visiter la page Facebook de l'APEL : <https://www.facebook.com/saintetheresetregomeur>

Comité des fêtes



Après une année 2020 difficile suite à la crise sanitaire nous avons décidé avec les membres du comité des fêtes de prévoir son repas moules frites avec feu d'artifice le 17 juillet 2021 et son vide grenier au terrain de foot le 12 septembre 2021.

Pour tous renseignements :
Comité des fêtes
Éric Le Pouliquen
Tél. : 06 82 93 53 98

Arbre de Noël de la commune

En cette période de pandémie, le traditionnel spectacle de l'école n'a pu se tenir comme beaucoup d'autres manifestations, mais le rendez-vous avec la troupe ORGANITOU est déjà pris pour l'année prochaine.

Un paquet de chocolat a été offert aux enfants des écoles.



Cérémonie du 11 novembre

Une gerbe a été déposée au monument aux morts le 11 novembre.

Nous espérons que la cérémonie du 8 mai pourra se tenir en présence de la population et des enfants de nos deux écoles comme dans le passé.



Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat privé 2020-2022

Leff Armor communauté a mis en place avec le concours de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), sur une période de 24 mois, un programme d'aides à l'amélioration de l'habitat privé en faveur de sa population locale.

Les objectifs du programme :

- **réduire la facture énergétique** des ménages propriétaires ou locataires par des travaux d'économie d'énergie : *isolation, remplacement de chauffage, changement de menuiseries...*
- **permettre le maintien à domicile** des propriétaires occupants par l'anticipation des risques d'accidents domestiques ou la réponse à un besoin immédiat : *perte de capacité due à l'âge ou au handicap, retour à domicile après hospitalisation...*
Des solutions personnalisées existent : *douche à siphon de sol, rampe d'accès, monte escalier...*
- **produire des logements locatifs conventionnés** (*loyers maîtrisés*) dans le bâti existant par des travaux d'amélioration énergétique.

DES AIDES IMPORTANTES SONT DISPONIBLES : C'EST LE MOMENT D'AGIR...



Denis Manac'h,
Vice-président Urbanisme
et Habitat,
Raphaël Delaroque,
conseiller technique
Soliha,
Emmanuelle Boscher,
chargée d'opération
Soliha et Patricia Outin,
chargée de mission
Habitat au sein de Leff
Armor communauté ont
effectué une visite au
domicile de M. Perrault
(à gauche).
Image d'archive

Attention, les travaux ne doivent pas avoir commencé avant réception des accords écrits des financeurs !

**AIDES A LA RENOVATION...
... C'EST LE MOMENT !**



SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

CÔTES D'ARMOR

02 96 62 22 00

LEFFARMOR

UNE ACTION DE VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RENSEIGNEMENTS

Des permanences ont lieu à Lanvollon au Moulin de Blanchardeau et à Châtelaudren-Plouagat au Petit Echo de de la Mode (Bâtiment côté étang) : calendrier des permanences sur www.leffarmor.fr

SOLIHA Côtes d'Armor :
02 96 62 22 00

EXEMPLES DE PROJETS DE RENOVATION

Mieux se chauffer et diminuer sa facture d'énergie

Propriétaires du logement que vous occupez, vous souhaitez en améliorer le confort **en diminuant votre facture énergétique ?** (Exemples de points d'alerte : vos dernières factures de chauffage sont élevées, vous avez peu chauffé cet hiver pour limiter votre facture d'énergie, vous ressentez une sensation de froid chez vous...)

Cout de l'opération TTC	14 200 €
Subvention Action Logement	4 810 €
Subvention ANAH	3 115 €
Prime Habiter Mieux	890 €
Subvention Leff Armor Communauté	500 €
TOTAL des AIDES > 65,6 %	9 315 €
Reste à charge > 34,4 %	4 885 €

Le reste à charge peut être financé par un Eco-Prêt à Taux Zéro sur 5 ans soit des mensualités de 82 €

EXEMPLE

Couple de salariés dans le secteur privé avec 2 enfants dont le revenu fiscal de référence de l'année 2019 est de 38 000 €. Les travaux sont l'isolation des combles, le changement d'ouvertures et la pose d'une VMC pour économiser 36 % d'énergie dans leur pavillon des années 70.

Pouvoir rester chez soi en toute sérénité

Propriétaires du logement que vous occupez, vous souhaitez pouvoir adapter votre logement pour répondre à un **besoin immédiat** (situation de handicap, perte de capacité due à l'âge, retour à domicile en urgence...) ou **anticiper les risques d'accidents domestiques ?** Des solutions personnalisées existent : douche à siphon de sol, rampe d'accès...

Cout de l'opération TTC	8 500 €
Subvention ANAH	3 863 €
Subvention Leff Armor Communauté	500 €
Subvention Caisse de retraite	2000 €
TOTAL des AIDES > 74,9 %	6 363 €
Reste à charge > 25,1 %	2 137 €

EXEMPLE

Âgée de 75 ans, cette dame est confrontée à des problèmes de santé qui limitent sa mobilité. Il faut adapter la salle d'eau et les WC mais les ressources dépassent à peine 900 € par mois.

Rénovation locative

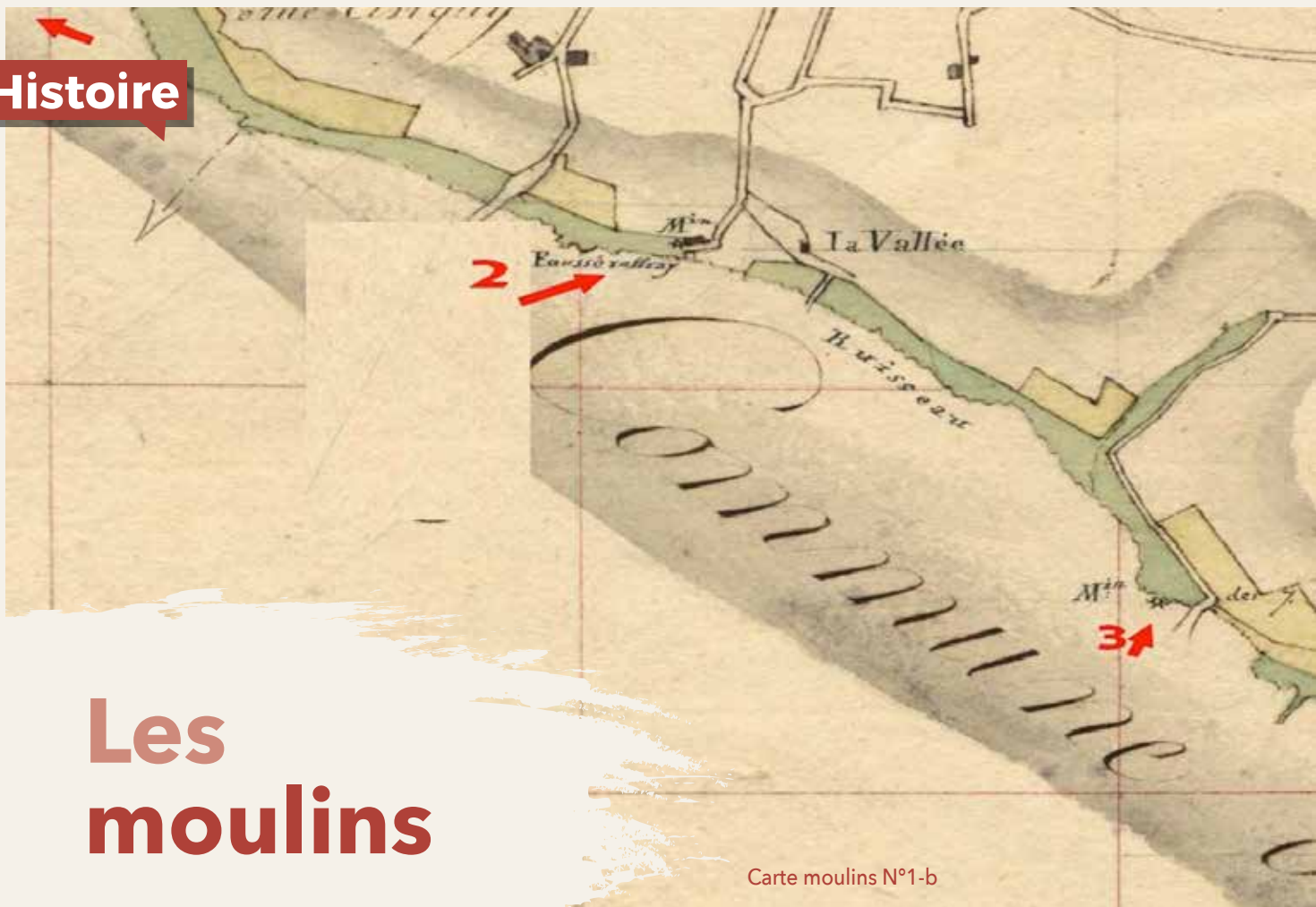
Vous êtes propriétaires bailleurs et vous envisagez des travaux de remise en état générale ou de rénovation énergétique d'un logement locatif ?

Cout de l'opération TTC	60 000 €
Subvention ANAH	14 000 €
Subvention Action logement	13 775 €
Subvention Leff Armor Communauté	500 €
Prime Habiter Mieux	1 500 €
TOTAL des AIDES > 49,6 %	29 775 €
Loyer conventionné social (hors charges)	496 €
Reste à charge > 50,4 %	30 225 €

Le reste à charge peut être financé par des prêts à taux réduits (dont ECO PTZ). Le conventionnement de son bien locatif a permis au bailleur de louer son logement à un couple de salariés du privé avec enfants, aux revenus modestes. Le propriétaire pourra éventuellement accéder au dispositif fiscal Cosse Ancien : abattement de 50 % sur ce revenu foncier locatif.

EXEMPLE

Un propriétaire vient d'hériter d'une maison inoccupée en centre bourg et souhaite rénover ce type 4 de 90 m² pour le louer à l'année.



Carte moulins N°1-b

Les moulins

La commune de Trégomeur est encadrée par deux vallées. Malgré la petitesse des ruisseaux de nombreux moulins jalonnaient ces vallées. Chaque seigneur important se devait d'avoir un moulin auquel ses fermiers étaient obligés de se rendre. Ainsi en 1700, Jacques Hesry qui habite à Forville doit suivre le « distrait » du moulin de Fossé Raffray et fournir chaque année une journée pour curer le biez (canal qui amène l'eau) du moulin en raison de sa maison dont le fonds appartient au seigneur de Fossé Raffray. Ou encore Mathurin Burel qui arrive en 1778 à Buhard, qui doit aller au moulin de château Goello car il est métayer du seigneur comte de Caslan et en 1827, Olivier Burel, son fils, devra aller au moulin de Geslin car il a changé de propriétaire alors qu'à 500 m, dans la vallée en contrebas se trouve le Moulin neuf !

Le meunier n'a pas bonne réputation, on dit qu'il n'y a pas plus habile que la chemise d'un meunier car chaque matin elle attrape un voleur. Il loue le moulin au seigneur, après avoir fait faire une estimation de sa valeur. Il prend un droit de moute (1/16^{ème} de la farine), n'hésite pas à laisser cette farine dans un lieu humide pour en augmenter le poids et aussi d'en retenir un peu plus pour lui en ayant une balance et des poids peu conformes. Il est toujours à la recherche d'un moulin plus rentable pour placer l'un de ses fils.

Ces moulins sont sujets à une détérioration constante à cause de l'eau mais aussi à une irrégularité d'alimentation les années de sécheresse.. Il ne peut l'améliorer qu'avec l'accord du seigneur. Cette eau est très souvent retenue dans un canal ou biez qui conduit l'eau au moulin pour arriver au-dessus de la roue. En 1793, dans une enquête le maire indique « qu'entre les eaux en trop ou en peu et les réparations, il y a un tiers de l'année où ces moulins sont au chômage. » Le meunier investit dans quelques pièces de terre pour son alimentation. »

Suivons la rivière de Rodo qui prend sa source près de Château-Goello en Plélo (1) pour rejoindre l'ic au pont du Gront. On pouvait y rencontrer 8 moulins mais seuls trois moulins sont situés sur la commune : Fossé Raffray (2), Le clos Rouault (4) et Malessis (7).

2. Le moulin de Fossé Raffray : mentionné dès 1583, semble encore en activité en 1903. Seul le pignon de la roue se distingue encore sous le lierre pour le promeneur qui suit le chemin de la petite boucle de randonnée en contrebas du village de St Mathurin. En 1745, Guillaume Suavet prend la suite de Pierre Guegan, le moulin est alors estimé à 800 livres. La demoiselle Agathe Raison de la Ville-Basse est la propriétaire. Il devra payer une location de 100 livres à chaque St Michel et pourra prélever sur chaque client 1/16^{ème} de farine pour payer son travail de meunier. Chaque année, il devra faire à ses frais deux journées de réparation de la couverture en gled...

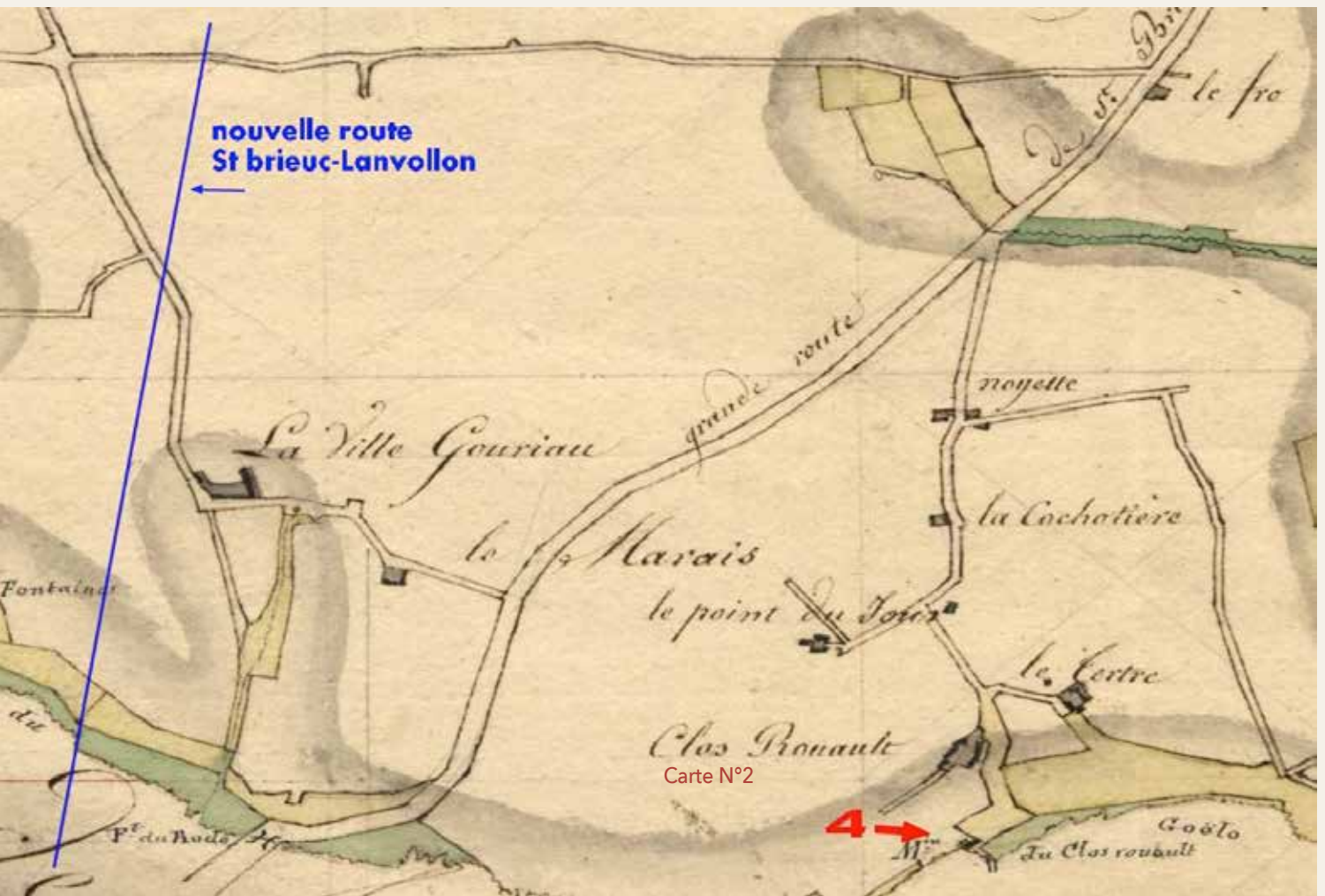
A noter cet accident du 12 juillet 1757 où François de la Douve, âgé d'environ 35 ans

et que l'on croit originaire de la ville de Guingamp, mendiant sans domicile, meurt en tombant dans le ruisseau en dessous de la roue.

3. Le moulin des sept fontaines en Tréméloir

4. Le moulin du clos Rouault : Il est mentionné dès 1546. En 1690 il est la propriété du seigneur Kermarec de Traurout, sieur de la demi-ville. En 1735, Bertrand Hamonno « moulrier » cède la place à Pierre Gouezou et Toussainte le Rouge, sa femme...

Dès 1749 le moulin a changé de meunier et les affaires vont mal car le meunier est même accusé de battre sa femme. Un témoin affirme même « qu'il vit le « moulrier » prendre une poêle à « crespes » de laquelle il fit embrasser le dessous à sa femme en lui disant que c'était sa glace ». En 1750, le moulin est encore estimé à 478 livres.



Carte N°2



5. Le Moulin Neuf en Pordic

6. Le moulin de Pierre en Pordic

7. Le moulin de Malassis : On en distingue encore quelques pans de mur en descendant par le chemin de la Ville Doublet. On en retrouve la trace dès 1481.

Signalons ce malencontreux accident survenu en 1696 où le jeune Pierre Gesnel, âgé de 12 ans, fils du meunier fut pris sous

la meule du moulin (sous la meule étaient situés les engrenages entraînant la meule du dessus, la meule du dessous étant fixe.

Sa valeur est estimée à 850 livres. Propriété du seigneur de Guémadeuc, près de Morieux, celui-ci le cédera au sieur de Kermarec, demeurant à la demi-ville avec d'autres biens car le sieur du Guémadeuc lui doit 5 713 livres. Le 18 août 1773, des pluies abondantes vont créer des dégâts sur tout le canton, la maison et les meubles seront emportés par le torrent

d'eau. Il était situé sur l'important chemin permettant d'aller de Trégomeur à Binic et le 10 février 1770 on enterre Jean Raoult, 75 ans, qui s'est noyé dans la rivière en revenant du marché de Binic.

A cette époque on se déplace à pied. En 1910, Jean Gouezou et son fils Jean-Marie sont toujours présents au Moulin.

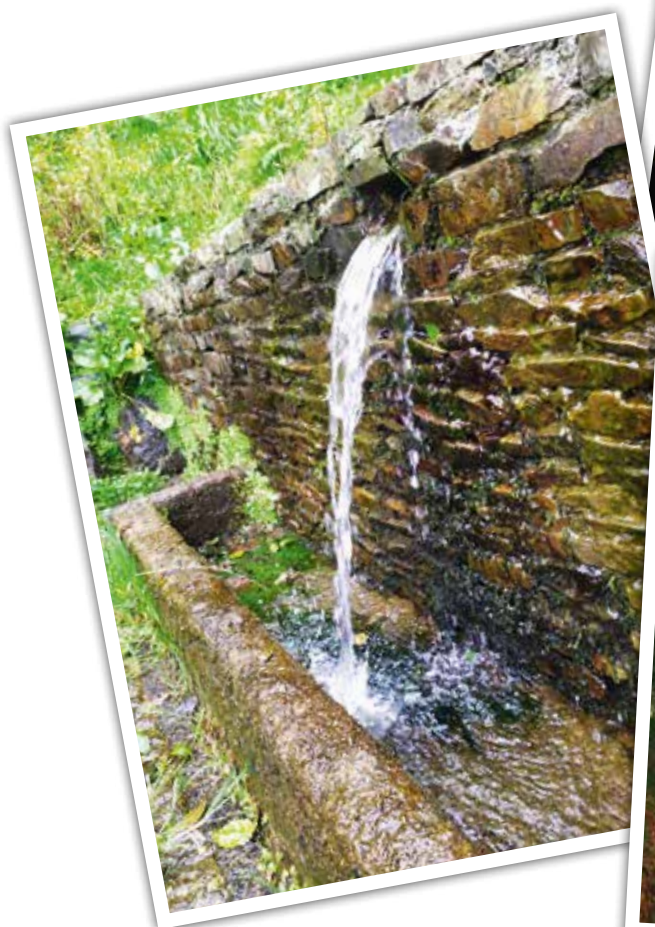
8. Le moulin Hervé en Pordic

Article réalisé par Daniel Burel

Sources : aux Archives Départementales : la série 3 E des minutes de notaires, la série B, série 10 J 178 et série 7 S 38. Au centre généalogique de St Brieuc on peut consulter une brochure détaillée sur une dynastie de meuniers : les Gouezou. daniel.burel@wanadoo.fr

Concours photo

« La commune de Trégomeur à travers votre regard »



Règlement du concours photo « Trégomeur 2021 »

Article 1 : Objet

La municipalité, à l'initiative de la commission Communication, organise un concours photo sur le thème « **La commune de Trégomeur à travers votre regard** ». Les photographies sélectionnées seront publiées dans le bulletin municipal, sur le site internet (à venir) et pour tout autre besoin de communication de la commune (expositions, articles de presse...).

Article 2 : Présentation du concours

Ce concours est gratuit et ouvert à tous les photographes amateurs habitant Trégomeur. Les photos doivent respecter le thème du concours. Seules les photos réalisées sur le territoire communal et prises à partir de janvier 2021 seront retenues.

Article 3 : Modalités de participation

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement une ou des photographies dont il est l'auteur.

Le concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure dans la mesure où la personne mineure fournit l'autorisation d'un parent ou tuteur (formulaire à compléter). Les membres du jury ne sont pas autorisés à participer au concours. La participation est limitée à 3 clichés

par personne. Les participants ayant déposé plusieurs clichés ne pourront être primés qu'une fois.

Les clichés présentés devront être envoyés à la mairie en version numérique par mél : format JPEG, paysage ou portrait, en couleur, noir et blanc ou sépia, sans retouche. Ils devront présenter une qualité suffisante : poids minimum 2 Mo et 300 dpi.

Si les fichiers numériques ont une taille trop importante pour être transférés par mél, il est possible d'utiliser un service de transfert de gros fichiers type « we-transfer ».

Les clichés devront être accompagnés du bulletin de participation dûment complété (à demander par mél à la mairie).

Les candidats doivent être dépositaires des droits liés à l'image. Ils doivent avoir l'autorisation des personnes identifiées sur la ou les photos présentées, ainsi que l'autorisation d'utiliser l'image de lieu privé (formulaires fournis avec le bulletin de participation). Si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin) ou s'il s'agit d'une photo de groupe (prise dans un espace public sans individualisation de la personne), l'obtention de cette autorisation n'est pas nécessaire.

Devra également figurer en objet du mél « Concours photo » et dans le corps du mél chaque photo sera accompagnée des renseignements suivants :

Nom, prénom,
Date de naissance
Adresse complète
Mél
Téléphone
Titre de la photo
Lieu de la prise de vue

Article 4 : Calendrier

La date limite de réception des photos est fixée au vendredi 17 septembre 2021.

Exposition des photos pré-sélectionnées et remise des prix fin 2021, en fonction de l'évolution de la Covid-19.

Article 5 : Jury et critères de sélection

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies. Il est composé comme suit :

- membres de la commission Communication
- 1 spécialiste photo extérieur à la commune

Le jury s'appuiera sur 3 critères :

- le respect du thème,
- le cadrage et la netteté,
- la mise en valeur du sujet.

Le jury procédera à la sélection dans le respect des règles d'anonymat.

Article 6 : prix et remise des prix

3 prix seront décernés, le jury se réserve la possibilité d'un prix supplémentaire « coup de cœur ».

1^{er} prix : un bon d'achat d'une valeur de 50 €

2^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 40 €

3^{ème} prix : un bon d'achat d'une valeur de 30 €

Le jury prévient individuellement chaque gagnant et rend le palmarès final public. Les gagnants retireront leurs prix le jour de la remise des prix.

Article 7 : Utilisation des photographies

Les photos retenues seront ensuite utilisées sur les supports de communication de la commune : bulletin municipal, site internet (à venir) et pour tout autre besoin de communication de la commune (expositions, articles de presse...).

La commune pourra utiliser l'ensemble des clichés. Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation (exposition, publication).

Article 8 : Loi informatique, fichiers et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant. En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande auprès de la mairie.

Article 9 : Contacts / Renseignements

Commune de Trégomeur
Tél : 02 96 79 01 13
trégomeurinfo@gmail.com

**Le bulletin de participation est à retirer par mail à l'adresse suivante :
trégomeurinfo@gmail.com**

ainsi que l'autorisation parentale pour les mineurs, l'autorisation de la personne photographiée sur la libre utilisation de son image, l'autorisation sur la libre utilisation de l'image d'un lieu privé.



Joue de porc au whisky



Ingrédients pour 4 personnes

- 1 kg de joues de porc
- Farine
- Beurre
- Huile
- 250 g de lardons
- 2 oignons
- 1 cuillère à soupe de miel
- 15 cl de whisky
- poivrons
- carottes
- Poivre
- Sel

Préparation

1. Dégraisser la viande. L'enfariner.
2. Faire revenir la viande dans un mélange beurre-huile (pour que le beurre ne brûle pas). La sortir de la casserole avec le jus et conserver.
3. Faire revenir ensemble les lardons et les oignons.
4. Rajouter une cuillère à soupe de miel, puis remettre la viande. Ajouter le whisky, saler (légèrement à cause des lardons), poivrer.
5. Mettre un couvercle et laisser mijoter 2h en surveillant.

Pour l'accompagner avec un gratin dauphinois :

1. Découper en rondelles des pommes de terre.
2. Les cuire à l'eau avec du sel, poivre et piment d'Espelette.
3. Egoutter les pommes de terre.
4. Remplir 4 ramequins de pommes de terre.
5. Battre 3 œufs avec de la crème.
6. Saler et poivrer.
7. Ajouter le mélange aux ramequins.
8. Saupoudrer de gruyère.
9. Cuire 15 minutes au four.

BON APPETIT

Recette de Régine LE CORRE
La Fée Maison - Trégomeur - 06 12 37 01 10

Envoyez votre recette préférée à tregomeurinfo@gmail.com, avec une photo. Nous la publierons dans un prochain numéro.

TRÈGO MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8
A							■	
B					■			
C			■					
D								
E		■					■	
F			■					
G	■				■			
H						■		

HORIZONTALEMENT

- A. Celui de Blanchardeau abrite le Conseil Communautaire Leff Armor Communauté.
- B. Thème dominant du Zoo Parc de Trégomeur. Enlevé.
- C. Arrivé. Partie centrale d'une roue.
- D. Pleinement endossées.
- E. Cuit dans l'huile.
- F. Interjection. Incapacité temporaire de travail.
- G. Fond de barrique. Allez les Verts... de Trégomeur !
- H. Tel l'ancien moulin de Saint-Mathurin à Trégomeur. Règle du dessinateur.

VERTICALEMENT

1. Des édiles de Trégomeur, c'est le premier !
2. Prends des risques. A emporté le vote.
3. Personnage de Bertold Brecht. Genre littéraire. Voyelle doublée.
4. À Madagascar, bien sûr, mais également au Zoo Parc de Trégomeur.
5. Oublia.
6. Lieu-dit de Trégomeur.
7. Indispensable sur le green des Ajoncs d'Or de Lantic. Saint.
8. Vif succès ou jeu de carte solitaire.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Denis MANAC'H
COMMISSION DU BULLETIN MUNICIPAL : Denis MANAC'H, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Florence TRAVERT, Richard LE CARRÉ, Denis LE BUHAN, assistés de Catherine MORIN et Véronique BAUDU.

RÉDACTION : Commission du bulletin municipal - Pascal LE COZ journaliste indépendant - Daniel BUREL
IMPRESSION : RoudennGrafik
CONTACTS : Mairie de Trégomeur - Tél. : 02 96 79 01 13
 E-mail : mairie.tregomeur@wanadoo.fr